

A CHACUN SON LOGIS VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES



Pages 3-4

« Édito »



Page 5

« Quelques conseils pour
passer un hiver serein »



Page 7

« Êtes-vous bien assuré
en tant que locataire ? »



Sommaire

Édito	3-4
Conseil	5
Propreté et location	6-7
La recette du jour	8
Calendrier des collectes TIBI	9
Propreté	10
Annuaire	11

Comité de rédaction : Julien VERGUCHT,
Amélie GUERIT,
Elunda PALUMBO

Editeur responsable : Julien PAQUET,
Directeur-Gérant
Rue de l'Yser, 93
6183 Trazegnies



Édito



Chers locataires,

La fin d'année approche à grands pas...

2021 n'a malheureusement pas été épargnée par la crise sanitaire que nous vivons déjà depuis plus d'un an et demi. J'espère toutefois que malgré cela, cette année a été marquée pour vous et vos proches, de moments de bonheur et de joie.

Pour ma part, mon rôle de Présidente que je remplis depuis le mois de mars, m'a permis de prendre mes marques, de vous rencontrer, de vous épauler et de vous orienter... Ce nouveau poste me passionne et je me donne au maximum pour pouvoir vous conseiller au mieux et être disponible pour vous.

Comme vous le savez, des permanences sur rendez-vous ont été organisées au sein de la société, afin de pouvoir échanger personnellement sur les difficultés que vous rencontrez au quotidien, de vous soutenir et de répondre à vos questions. Je peux également me rendre à votre domicile si vous le souhaitez.

Quelques projets ont déjà vu le jour et il m'est important de vous expliquer la fin des mutations imposées. Contrairement à la situation antérieure qui prévoyait un changement de logement obligatoire dans certaines situations, comme un changement de composition de ménage, vous avez maintenant la possibilité de rester dans votre habitation (en payant un surloyer par chambre excédentaire) ou de déménager sur base volontaire.

Il était important pour les familles concernées, de prendre cette décision. Après avoir construit une vie entière dans un logement, un quartier, il était très compliqué de quitter son domicile et ainsi perdre toutes ses accroches, ses habitudes, ses repères.

Vous aurez pu également remarquer l'entretien des espaces verts par une société extérieure sans oublier bien évidemment, le service technique et la régie ouvrière d'A Chacun Son Logis ainsi que la Régie des Quartiers qui ont veillé à l'entretien d'autres zones non prises en charge par l'entreprise pour que le travail final soit irréprochable.





Édito



En ce qui concerne les dossiers liés au plan de rénovation et d'embellissement, ceux-ci suivent leur cours à savoir :

- ▶ Plan de rénovation 2020 – 2024 + AXE 1 + plan d'embellissement :
 - Résistance : Rénovation de 48 logements et travaux de peinture des espaces communs, portes sécurisées des espaces communs, éclairage économique des espaces communs et boîtes aux lettres.
- ▶ Plan de rénovation 2020 – 2024 :
 - Cité Renard : Rénovation de 20 logements : rénovation énergétique – toitures – mise en conformité électrique, détecteurs d'humidité, chauffage, isolation.
 - Rue de Chapelle : Rénovation de 20 logements : rénovation énergétique : toiture, isolation, remplacement des portes, chauffage central, mise en conformité électrique.
 - Cité de l'Avenir : Rénovation de 91 logements : rénovation énergétique (toiture, isolation, mise en conformité électrique).
 - Cité Saint Joseph à Trazegnies : Rénovation énergétique de 96 logements.
 - Cité Delattre à Trazegnies : Rénovation énergétique de 12 logements.
- ▶ Plan d'embellissement 2020 – 2021 :
 - Embellissement des 34 logements : Travaux de peinture et de rénovation des revêtements de sol.
 - 40 logements inoccupés et 20 logements de type commun (de type appartements) : Travaux de peinture et de rénovation des revêtements de sol et pour les 20 logements (20 logements sis Guémené 95, 96 et Ransy 13, 15) ainsi que des travaux de peinture des espaces communs et éclairage économique des espaces communs.
- ▶ Ancrage :
 - Nouveau Monde : construction de 8 logements acquisitifs.
 - Henry Dunant : construction de 13 logements.
- ▶ Cité Druine :
 - Démolition des 28 logements et construction de 10 logements innovants et durables.
- ▶ Benoite Epine :
 - Renouvellement et isolation de 64 toitures.

Au-delà de ces projets de travaux, je suis attentive aux conditions de chaque logement, n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez me faire part d'un souci.

Je vous souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année en présence de ceux que vous aimez et qui vous sont chers.

Elunda Palumbo

Présidente d'« A Chacun Son Logis »

☎ 0497/17.33.68

@ e.palumbo@acsl.be



QUELQUES CONSEILS POUR PASSER UN HIVER SEREIN

L'hiver et le froid nous invitent à rester au chaud chez nous. C'est donc l'occasion d'adopter des petits gestes, que l'on oublie parfois, et qui rendront votre habitat encore plus sain et agréable en cette période hivernale :

1. NE PAS OUBLIER DE VENTILER

Ce n'est pas parce qu'il fait froid dehors qu'il faut arrêter d'ouvrir ses fenêtres tous les jours pour aérer son intérieur.

Même quand les températures frisent le zéro, ouvrez vos fenêtres une dizaine de minutes par jour. En effet, si un problème d'humidité devait apparaître en raison d'un manque d'aération, la responsabilité du locataire serait mise en cause

2. DITES NON À L'HUMIDITÉ

Le taux d'humidité grimpe facilement en hiver au sein des habitations. Plus d'énergie est donc nécessaire pour chauffer l'air humide d'un logement plutôt que de l'air sec. De plus, les bactéries et autres molécules présentes dans l'air prolifèrent plus rapidement et les moisissures peuvent vite apparaître.

Assurez-vous donc que votre intérieur soit bien chauffé mais aussi bien ventilé. (Point 1)

Afin de mesurer la température du logement et son taux d'humidité, n'hésitez pas à vous procurer un HYGROMETRE dans un commerce.

Si le phénomène persiste, vous pouvez vous procurer un déshumidificateur.

3. NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT VOTRE INTÉRIEUR

Pour combattre activement les virus qui flottent dans l'air et qui n'attendent qu'une chose, nous attaquer, n'hésitez pas à nettoyer votre intérieur régulièrement. Pensez à vous débarrasser de la poussière et des allergènes qui peuvent aussi être de véritables fléaux pour vos défenses immunitaires.

Pour un intérieur toujours plus sain, n'hésitez pas à utiliser des produits ménagers écologiques ! Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir... la liste est longue. Pensez aussi à passer régulièrement l'aspirateur.

4. NE SURCHAUFFEZ PAS !

Augmenter la température intérieure de quelques degrés lorsqu'il fait froid dehors est tentant pour les plus frileux. Ce geste est pourtant déconseillé. Surchauffer a en effet des conséquences désagréables. Votre sommeil et votre santé peuvent en être affectés. Des maux de tête, des maux de gorge,

des allergies et des problèmes respiratoires peuvent en effet apparaître.

Des températures intérieures trop élevées entraînent également une surconsommation.

Bon à savoir : en diminuant la température d'un degré, vous économisez 7% d'énergie.

Pour un confort thermique correct : dans le salon et la salle à manger, la température doit être de 19°C. Dans la chambre, entre 16 et 19°C, selon votre degré de frilosité. Une chambre de bébé, elle, devra avoir une température comprise entre 19 et 21°C. Dans la salle de bain, vous pouvez monter à 21 ou 22°C pour ne pas avoir froid en sortant de la douche ou du bain.

5. VÉRIFIEZ VOS DÉTECTEURS INCENDIE

Vérifiez et remplacez si besoin les piles de tous vos détecteurs de fumée.

6. FAITES-VOUS UN NID DOUILLET

Rien n'empêche de faire rimer l'hiver avec plaisir en rendant votre intérieur chaleureux et accueillant. A vous les plaids tout doux, les gros coussins moelleux ou les tapis qui isolent les pieds du froid.

7. MULTIPRISES

Les fêtes de fin d'années riment aussi avec guirlandes lumineuses et illuminations, restez vigilants et limitez l'usage de multiprises, de timers, ou autres qui sont souvent à l'origine d'incendies. N'oubliez pas de débrancher ces illuminations féériques en fin de soirée, votre portefeuille vous en sera reconnaissant.

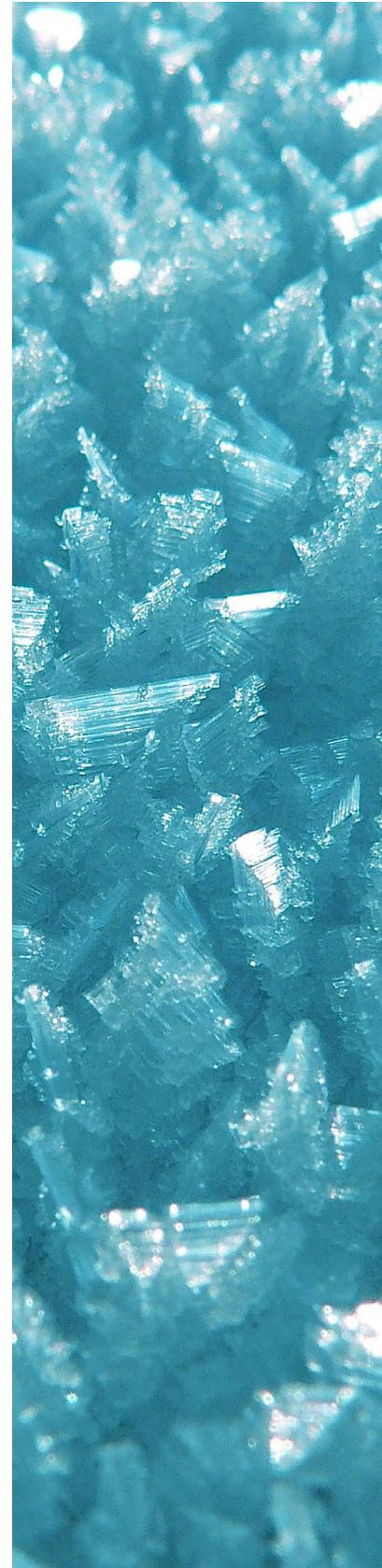
Attention : N'obstruez jamais les grilles de ventilation de votre logement

Avec l'arrivée de l'hiver et du froid, certains peuvent être tentés de boucher les grilles de ventilation présentes sur les fenêtres et/ou dans les murs. Si elle peut paraître anodine, cette action peut se révéler particulièrement néfaste voire dangereuse.

En effet, ces grilles sont essentielles au renouvellement de l'air et permettent :

- D'évacuer l'air vicié par différents polluants tels que les graisses de cuisson, le tabac, etc. mais aussi les composés organiques volatils dégagés par les meubles ou encore les produits ménagers ;
- De lutter contre l'humidité pour éviter la formation de moisissures et la multiplication d'allergènes ;
- D'éviter la stagnation de gaz émis par les différents types de chauffage (chauffe-eau au gaz, poêle, etc.).

Il est donc primordial de ne jamais obstruer ces grilles !





Conseil

NETTOYER UN RÉSERVOIR DE WC EN 5 ÉTAPES

Même si cela doit être fait de manière périodique, il est très important de nettoyer les réservoirs d'eau de WC afin d'éviter l'accumulation de bactéries, les odeurs indésirables mais aussi et surtout les dépôts de calcaire.

Étape 1 : videz le réservoir du WC

Pour vider le réservoir, il vous suffit de couper l'eau à l'aide de la vanne d'arrêt (Schell). Vous pouvez tirer la chasse d'eau après avoir coupé l'eau. Cette action devrait permettre de vider toute l'eau du réservoir du WC.

Étape 2 : déterminez le type de nettoyant approprié

Vérifiez l'état de saleté du réservoir du WC. Si ce dernier semble relativement propre, l'utilisation de vinaigre ou d'un désinfectant classique sera suffisant. En revanche, si le réservoir est plus sale, il faudra utiliser un nettoyant plus puissant ou de l'eau de javel.

- Si vous remarquez la présence de dépôts de minéraux durcis dans le réservoir, il est vivement conseillé d'utiliser du vinaigre blanc.
- Si vous constatez une forte accumulation de moisissures ou de saletés, optez alors pour de l'eau de javel.

Étape 3 : appliquez votre nettoyant en conséquence

À l'aide de nettoyants commerciaux, vous pouvez verser ou vaporiser les produits dans le réservoir d'eau du WC. Ciblez les côtés et le fond de ce dernier, en accordant une attention particulière aux zones où il y a une accumulation de saletés.

Dans le cas où vous avez opté pour du vinaigre blanc, vous devez laisser le vinaigre reposer dans le réservoir pour pouvoir

traiter les dépôts de minéraux. Versez le vinaigre blanc dans le réservoir en question, jusqu'à la partie supérieure du tube de trop-plein. Ensuite, laissez reposer pendant 12 heures. Une fois ce laps de temps écoulé, vous pouvez tirer la chasse d'eau et effectuer un nettoyage régulier.

Étape 4 : frottez le réservoir à l'aide d'une petite brosse

Une fois le réservoir vide du produit d'entretien utilisé, n'hésitez pas à le nettoyer à l'aide d'une brosse afin d'éliminer toute la saleté restante.

Étape 5 : rincez votre réservoir

Il vous suffit de laisser votre réservoir se remplir en ouvrant la vanne d'arrêt et de tirer la chasse ensuite.



Location



ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ EN TANT QUE **LOCATAIRE** ?

Vous êtes locataire d'un logement appartenant à « A Chacun Son Logis » ? Quelles sont les assurances que nous vous conseillons de souscrire ?

En cas de sinistre, qu'il s'agisse d'un incendie, d'un dégât des eaux, ... très souvent beaucoup de locataires pensent que si leurs meubles sont abîmés suite au sinistre, l'assurance d'A Chacun Son Logis va prendre en charge leur remplacement ou leur remboursement.

Il est très important de souligner que ce n'est pas le cas! Chaque partie, propriétaire et locataire, doit souscrire une assurance incendie propre à chacun :

En tant que propriétaire :

A Chacun Son Logis doit assurer ses immeubles contre les risques d'incendie et périls connexes à titre de propriétaire (dégâts des eaux, risque électrique, tempête, ...).

En tant que locataire :

Selon l'arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 - art 6, il est obligatoire de souscrire une assurance de type « intégrale incendie », garantissant à la fois vos meubles et votre responsabilité locative.

Afin de vous couvrir un maximum et éviter une perte financière imprévue, votre contrat d'assurance doit reprendre les points suivants :

- **Les risques locatifs :** en effet, il peut arriver que votre responsabilité soit engagée dans un sinistre. Ceci permet de couvrir les

dégâts qui seraient occasionnés à votre logement ou à votre voisin, si ceux-ci relèvent d'un sinistre que vous auriez provoqué, même accidentellement.

- **Le contenu :** il comporte tout ce que vous pouvez emporter avec vous lorsque vous déménagez, ainsi que tous les aménagements intérieurs que vous réalisez à vos frais (peinture, meuble). Il est donc important de l'estimer correctement et de signaler les changements importants à votre courtier.
- **Le vol :** en cas d'intrusion ou d'effraction immobilière, la garantie vol permet de vous faire rembourser, moyennant les preuves d'achat, des objets dérobés dans votre logement. Certaines assurances étendent cette garantie aux objets que vous pourriez porter sur vous.

Il peut également arriver que vous, votre enfant, ou votre animal de compagnie soyez responsables de dégâts sur des objets qui ne vous appartiennent pas.

Dans ce cas, il est conseillé de souscrire une assurance RC familiale. Cette assurance interviendra, par exemple, si en jouant au ballon, votre enfant brise la vitre de votre voisin ou si votre chien s'échappe et que pour l'éviter, un automobiliste provoque un accident avec son véhicule, ou encore si vous traversez la rue distraitement et occasionnez un accident. Votre responsabilité est donc engagée et votre assurance pourra couvrir les frais.

Nous vous invitons donc à bien vérifier que tout est en ordre vous concernant, afin d'éviter d'importants tracas.



Cuisine

Recette du jour

Les biscuits de Noël



Le compte à rebours est lancé ! Chaque année, les fêtes de fin d'année sont le signe du retour des traditionnels biscuits de Noël.

Nature, à la cannelle, à la confiture ou encore au chocolat : il y a de quoi enchanter toute la famille... à condition d'avoir la bonne recette et de s'y prendre à l'avance. Suivez le guide :

Ingrédients pour 6 personnes

- 250 g de farine
- 100 g de beurre à température ambiante
- 130 g de sucre en poudre + 100 g de sucre glace pour le glaçage
- 70 g poudre d'amandes
- 1 œuf + 1 blanc pour le glaçage
- 1 cuillère à café de levure
- 1 jaune d'œuf pour la dorure
- 1 pincée de sel
- Un zeste de citron

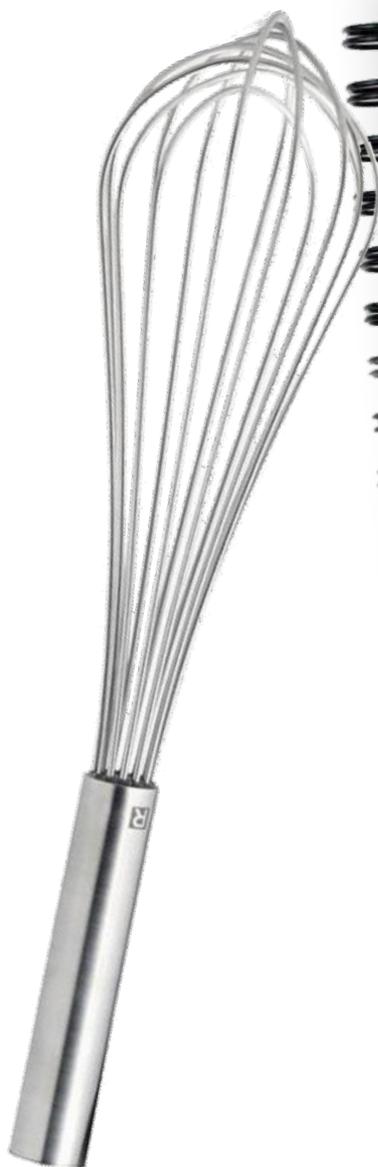
Préparation (environ 15 - 20 minutes)

- Dans un grand saladier : mélangez les ingrédients suivants afin d'avoir un mélange homogène : farine, levure, sucre en poudre, poudre d'amandes et sel.
- Ajoutez le beurre ramolli et l'œuf entier. Assaisonnez avec le zeste de citron.
- Mélangez avec une cuillère en bois puis finissez de travailler la pâte à la main.
- Formez une boule de pâte homogène, la filmer délicatement et la laisser reposer au frais pendant 30 minutes.
- Sur un plan de travail propre et fariné, étalez la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie pendant que le four préchauffe à 180°C.
- Enfin, dorez les biscuits et enfournez pour 8 minutes.

Pour le glaçage :

- Dans un bol, mélangez le sucre glace avec le blanc d'œuf jusqu'à obtenir une consistance bien lisse.
- Versez le glaçage dans un cône et dessinez le contour des biscuits refroidis.

Bon appétit et Joyeux Noël !





COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Courcelles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Type de collecte	Courcelles 1 Courcelles Souvret	Courcelles 2 Courcelles Trazegnies	Courcelles 3 Courcelles, Gouy-lez-Plélon Trazegnies	Courcelles 4 Courcelles	

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Saint-Eloi	Mercredi 1 ^{er} décembre 2021	Samedi 4 décembre 2021
Pâques	Lundi 18 avril 2022	Samedi 16 avril 2022

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

CONSULTEZ LE SITE WEB !
Plein d'infos sur www.tibi.be



	DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
COURCELLES 1	20	6-20	17	3-17-31	14	14-28	14	14-28	11	11-25
COURCELLES 2	21	7-21	18	4-18	15	1-15	15	1-15-29	12	12-26
COURCELLES 3	22	8-22	19	5-19	16	2-16	16	2-16-30	13	13-27
COURCELLES 4	23	9-23	20	6-20	17	3-17	17	3-17-31	14	14-28

Les recyparcs



RECYPARC de Courcelles
Rue de Binche
HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.
Le samedi de 9h15 à 17h30.

RECYPARC de Fontaine-l'Évêque
Rue du Pétria
HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.
Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234



Le nouveau sac PMC

Plus de déchets dans le sac PMC+.

Bonne nouvelle ! Les nouveaux sacs P+MC sont d'application dans notre commune. Presque tous les emballages plastiques vont désormais dans les sacs bleus.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, il est permis d'y jeter les rapiers et barquettes en plastiques (barquettes de beurre ou de charcuterie par exemple), les pots de yaourt, les tubes de dentifrice, les sachets de chips ou autres sacs en plastiques.

Bien entendu, les bouteilles, canettes et cartons sont toujours autorisés.

Les boîtes à tartines et autres boîtes de stockage en plastique dur ne sont pas autorisées dans les sacs PMC. Les pots de fleurs en plastiques en revanche sont recyclables et donc autorisés.

Rien ne change quant aux dates de collectes et au prix des sacs poubelle (0,15€/sac).

Il vous reste des anciens sacs PMC bleu ? Pas de panique, vous pouvez toujours les utiliser.

Pour plus de facilité, consultez le tableau ci-dessous :

EMBALLAGES PLASTIQUES	EMBALLAGES MÉTALLIQUES	CARTONS À BOISSONS
<p>Bouteilles Flacons</p>	<p>Canettes et boîtes de conserve</p>	<p>Cartons à boissons</p>
<p>NOUVEAU</p> <p>Barquettes et rapiers</p> <p>Pots et tubes</p> <p>Films, sacs et sachets</p>	<p>Aérosols alimentaires et cosmétiques</p> <p>Barquettes et rapiers</p> <p>Couvercles</p> <p>Bouchons et capsules</p>	<p>CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU</p> <ul style="list-style-type: none"> Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux... Les emballages avec bouchon de sécurité enfant Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone Les emballages avec une contenance supérieure à 8L La frigolite Autres objets <p>ATTENTION!</p> <p>N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).</p> <p>N'accrochez rien à l'extérieur du sac.</p>
<p>Les règles pour un bon recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> Égouttez et videz bien tous les emballages. Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon. Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément. 		

PANNE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Comment réagir ?

Signalez la panne à Ores au **078/78.78.00** ou en remplissant le formulaire en ligne via <https://extranet.ores.be/fr/services/broken-streetlight>.

Si la situation présente un danger immédiat (comme un poteau couché sur la route), prévenez tout de suite le **112**.

Annuaire



Commune de Courcelles

Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 COURCELLES
071/46.68.00

→ bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CPAS

Rue Baudouin 1^{er}, 119 – 6180 COURCELLES
071/46.95.01

CPAS Services Sociaux

Rue Churchill, 313 – 6180 Courcelles
071/46.95.08

→ Joignable du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h à 16h15 – Permanences le lundi et le mercredi de 9h à 11h et le vendredi de 13h30 à 15h30
Permanences sur les sites de Souvret (lundi), Gouy-lez-Piéton (mardi) et Trazegnies (mardi et vendredi).

CPAS Centre Huart

Maison de repos et de soins, maisonnettes et résidence-services

Rue Baudouin 1^{er}, 121 – 6180 COURCELLES
071/46.95.00

A.M.O Pavillon J

Service d'aide à la jeunesse

0478/93.56.52

ou se rendre Cité Renard, 161 – 6180 COURCELLES

Régie de Quartier

Rue de l'Yser, 97 – 6183 TRAZEGNIES
0499/88.99.23

Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires

0491/39.93.52

Maison de village de Trazegnies

Avenue de Prague, 31 – 6183 TRAZEGNIES
071/46.63.60 et **0489/54.18.78**

Zone de Police des Trieux

101 (appel urgent)
ou **071/54.99.40** (appel non urgent)

Ambulance

100

Numéro d'urgence européen

112

Pharmacie de garde

0900/10.500



A Chacun Son Logis
Courcelles

Contacts



ADRESSE POSTALE : rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



SITE INTERNET : www.acsl.be



ADRESSE EMAIL : info@acsl.be



TÉLÉPHONE :

- Numéro général **071/45.26.24**
- Service Locatif et Social : **071/45.26.24**
 - pour toutes demandes relatives à votre loyer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière ou à une demande de transfert
 - pas de permanences actuellement en raison des conditions sanitaires
 - soit par téléphone au 071/45.26.24 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.
- Service Technique : **071/46.63.00**
 - pour toutes demandes d'interventions techniques en urgence ou en dépannage
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00



La Présidente, Elunda PALUMBO, est disponible sur rendez-vous au **0497/17.33.68** ou par courriel : e.palumbo@acsl.be

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS :

En Décembre :
Vendredi 3
Lundi 27
En Janvier 2022 :
Lundi 3